

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 8 (1920)

**Heft:** 88

**Buchbesprechung:** Notre bibliothèque : deux nouvelles brochures de propagande suffragiste

**Autor:** C.H.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

silencieusement pendant plusieurs heures, Miss Anthony estima que le moment décisif était venu, et se levant, elle dit à haute voix : « Monsieur le Président. » Une bombe éclata dans l'auditoire n'aurait pas produit une émotion plus profonde. Pour la première fois dans toute l'histoire, la voix d'une femme se faisait entendre à un Congrès d'instituteurs ! Le président, M. Charles Davies, professeur de mathématiques, en grande tenue, veste de buffle, habit bleu et boutons de cuivre, suffoqué d'avoir ainsi été interpellé par une femme, reprit longuement haleine avant de demander : « Que désire cette dame ?... » — « Prendre la parole sur le sujet à l'ordre du jour, répondit calmement Miss Anthony, bien que son cœur battît la chamade. Le président se tourna alors vers les congressistes masculins qui occupaient les premiers rangs — car les femmes étaient naturellement toutes assises en arrière — et demanda : « Qu'en pense le Congrès ? » — « Je propose qu'on lui donne la parole », dit un assistant, et cette proposition, appuyée par un autre congressiste, fut l'objet d'un débat qui dura une demi-heure, bien que Miss Anthony eût exactement les mêmes droits à se faire entendre que tous ceux qui participaient à cette discussion. Elle resta debout tout ce temps, craignant de perdre le peu d'avantages de sa situation si elle se rassseyait. A la fin, on procéda à un vote auquel les hommes seuls prirent part, et à une faible majorité, il fut décidé de lui permettre de prendre la parole. Elle ne put dire alors que ceci : « Il me semble que vous ne vous rendez pas compte de la cause du manque de considération pour notre profession dont vous vous plaignez. Ne voyez-vous donc pas qu'aussi longtemps que la société affirme qu'une femme n'a pas assez de cervelle pour être médecin, avocat ou pasteur, mais en a suffisamment pour être institutrice, tous les hommes qui condescendent à se vouer à l'enseignement reconnaissent par là devant tout Israël et le soleil qu'ils n'ont pas plus de cervelle qu'une femme !... » — et elle s'assit brusquement. Son intention était de développer cette idée en montrant que le seul remède était, ou d'admettre les femmes aux autres professions jugées supérieures à l'enseignement, ou de les exclure de cette carrière, mais ses jambes ne purent la porter plus longtemps.

La séance fut d'ailleurs bientôt levée, et quand Miss Anthony sortit de la salle, un grand nombre de femmes s'écartèrent d'elle en disant à haute voix : « Avez-vous jamais vu une aussi lamentable intervention ? — Je n'ai jamais eu pareillement honte d'être une femme... » Mais quelques-unes, en revanche, se groupèrent autour d'elle en lui disant : « Vous nous avez montré notre devoir, et, dorénavant, nous avons l'intention de faire entendre notre voix. »

(A suivre.)

E. Gd.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

### Deux nouvelles brochures de propagande suffragiste

Nous trouvons dans deux opuscules qui nous parviennent de la Suisse alémanique le texte de conférences faites à Aarau et à Saint-Gall. La première, intitulée *Zur Frauenstimmrechtsfrage*<sup>1</sup>, a pour auteur Mlle Elisabeth Flühmann, professeur à l'Ecole normale d'Aarau, qui s'est avant tout placé au point de vue historique. Remontant aux premières civilisations de l'Orient, elle nous fait parcourir les étapes du développement des lois et coutumes qui ont régi la situation de la femme depuis la période lointaine où la force physique comptait seule et conférait à l'homme tous les droits, y compris celui de répudier ou de faire mettre à mort l'épouse qui ne le contentait plus. Le servage était d'ailleurs encore le lot des femmes chez les Grecs, malgré tous les raffinements de leur civilisation. Il s'atténue en quelque mesure à l'époque romaine. Mais ni l'idéalisme chrétien, avec ses aspirations vers une fraternité égalitaire, ni l'affranchissement des esprits apporté par la Renaissance et la Réformation, ne procurèrent sa libération au sexe réputé faible. Les promesses plus positives de la Révolution française se heurtèrent à l'intransigeance napoléonienne. C'est à notre temps de profondes transformations économiques et sociales qu'il appartient de dénouer enfin les entraves qui ligotent la femme et de lui accorder les droits qui lui reviennent. Aussi bien sa participation à la culture intellectuelle ainsi qu'aux diverses formes du travail dont dépend l'existence de la collectivité s'est-elle développée de façon si rapide qu'il est impossible de lui refuser plus longtemps une place dans la vie publique. Les pays qui ont instauré le suffrage

<sup>1</sup> Orell-Füssli, éditeur, 1919.

feminin ne l'ont d'ailleurs jamais regretté. La Suisse, qui se targue d'être la plus vieille démocratie du monde, ne peut rester à l'écart du mouvement sans donner le démenti à ses traditions les plus précieuses.

Avec Mme David (*Ueber Frauenbewegung und Frauenstimmrecht*<sup>2</sup>), nous entrons de plein pied dans l'actualité. Loin de réclamer une assimilation factice des rôles dévolus aux deux sexes, l'auteur se base sur une analyse très fine de leurs tempéraments et de leurs aptitudes, ainsi que sur les progrès réalisés par l'individualisme depuis le moyen-âge pour affirmer la nécessité de droits égaux alliés à une sage division du travail. A l'aide de données empruntées à l'économie politique et à la statistique, elle nous fait comprendre très clairement les conditions nouvelles que la vie moderne impose à la plupart des femmes. En effet, pour 51 % de femmes mariées, nous trouvons 49 % de veuves ou de célibataires, dont la plupart doivent subvenir à leur existence<sup>2</sup>. Il en ressort l'obligation absolue d'une préparation professionnelle des jeunes filles, dont les résultats sont encore trop souvent compromis par l'infériorité des salaires féminins.

De même la valeur des services rendus par la ménagère est presque toujours méconnue. La double tâche de la mère de famille qui doit gagner sa vie entraîne incontestablement des conséquences peu heureuses pour la vie et la santé des siens. Il y a là un problème difficile, mais il est impossible d'en conclure à la suppression du travail professionnel féminin et à la concurrence qu'il fait à celui de l'homme.

Le mouvement féministe s'efforce de résoudre les questions souvent troublantes posées par l'évolution moderne. Il vise à ramener l'équilibre compromis par les exigences de la vie actuelle. De là ses postulats sur le terrain de l'assurance et de l'assistance, de l'égalité des salaires, de la lutte contre l'immoralité et la coquetterie, ses efforts dans le domaine de l'éducation des jeunes filles et dans bien d'autres encore. Dans toutes ces questions vitales, la solution ne peut être trouvée sans le secours des femmes, qui sont les premières intéressées. Il en découle avec évidence qu'elles doivent être appelées à prendre leur part du travail politique et législatif. Les dons spéciaux que leur accordent la nature : sentiment maternel, instincts altruistes, compréhension rapide et intuitive, besoin de conciliation y trouveront leur emploi et exerceront une action bienfaisante et purificatrice. Une vue d'ensemble des progrès de l'idée suffragiste sur tous les continents donne bon espoir pour l'avenir et fait prévoir l'instauration d'un régime où la justice sociale et le respect pour la vie humaine remplaceront la poursuite des biens matériels qui a conduit notre civilisation à l'abîme.

Les lecteurs du *Mouvement Féministe* étaient convertis d'avance aux conclusions de nos deux auteurs. Ils n'en éprouveront pas moins de satisfaction et d'intérêt à lire ces exposés, pénétrés d'un souffle très élevé et appuyés sur une solide documentation.

C. H.



## Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

### Nouvelles des sections

GENÈVE. — Ainsi que nous le faisions prévoir, les dernières élections législatives ont complètement transformé toute la politique de notre Association. Celle-ci, qui avait été sur le point, l'hiver dernier, de lancer une initiative populaire en faveur du suffrage des femmes, y avait renoncé pour soutenir le projet de loi déposé au Grand Conseil par M. Guinand, et ne pas disperser de la sorte ses efforts sur deux campagnes. Mais M. Guinand n'ayant pas été réélu, son projet de loi — qui en était d'ailleurs à une phase encore très peu avancée de sa carrière — devenu ainsi orphelin, disparaît, suivant les traditions parlementaires de la scène législative. Nous aurions pu certainement, prier un autre député d'en présenter un à son tour ; mais le système de l'initiative présentait pour nous le double avantage, d'abord d'une propagande intense pour recueillir les 2.500 signatures exigées par la loi, propagande qui éveillerait et stimulerait

<sup>1</sup> Fetsche Buchhandlung, St. Gallen, 1919.

<sup>2</sup> Une statistique citée par M. de Maday dans le *Droit du Travail de la femme* fixait cette proportion au 56 %. (Réd.)